

Évaluation des exigences obligatoires pour la fourniture d'une grue de pont de 5 tonnes

Exigences obligatoires minimales		L'entrepreneur doit cocher « Oui » ou « Non » pour indiquer si l'exigence est respectée. Il peut aussi fournir des commentaires		
Nu mé ro	Description	Oui	No n	L'entrepreneur doit indiquer l'endroit où est respectée l'exigence obligatoire ou fournir une explication.
1.	Type : Flèche de longueur fixe avec un rayon de 10 mètres			
2.	Usage : Utilisation marine, résistante à la corrosion et à l'eau			
3.	Alimentation : Alimentation électro-hydraulique autonome intégrée			
4.	460 V c.a./3 ph./60 Hz			
5.	SWL : 5 tonnes à 10 m			
6.	Portée maximale : 10.4 m			
7.	Rayon minimal : 2,5 m avec flèche de charge apiquée			
8.	Gîte maximal d'utilisation : 10 degrés			
9.	Assiette maximale d'utilisation : 2 degrés			
11.	Ligne d'axe de la flèche en position horizontale de 4,6 m au-dessus du pont principal			
12.	Angle de la flèche : Indicateur à être installé sur la flèche			
13.	Rotation : 360 degrés, à une vitesse maximale de 1,5 tr/min			

14.	Au-dessus du socle : Rayon maximal de 1,7 m pour contourner les obstacles			
15.	Apiquage de la flèche : Temps de min. à max., 30 secondes avec charge de 5 tonnes			
16.	Projecteur pivotant à DEL installé sur la flèche			

Commandes

17.	Leviers hydrauliques manuels			
18.	Interrupteur de fin de course pour le relevage			
19.	Commutateur de niveau d'huile			
20.	Commutateur de température d'huile			
21.	Commutateur de pression d'huile			
22.	Indicateur du moment de la charge par rapport à l'axe d'orientation			

Cabine de l'opérateur :

23.	La hauteur de vue de l'opérateur doit être située à 4,6 mètres au-dessus du pont			
24.	La cabine doit être située du côté gauche de la flèche			
25.	La cabine doit être isolée de l'intérieur			
26.	Une vitre de sécurité doit être installée dans la fenêtre avant, la fenêtre latérale et la fenêtre de toit			

27.	Plafonnier à l'intérieur			
28.	Fenêtre rabattable vers l'extérieur à l'avant			
29.	Ventilateur de fenêtre, essuie-glace			
30.	Chaufferette dans la cabine			
31.	Panneau d'instrumentation éclairé avec gradateur			
32.	Bouton-poussoir de démarrage			
33.	Alarme de niveau d'huile			
34.	Alarme de température d'huile			
35.	Alarme d'angle de flèche			
36.	Cadran ou compteur de pression d'huile			
37.	Indicateur de charge			
38.	Commande de chaufferette de cabine			
39.	Interrupteur d'éclairage de la cabine			
40.	Interrupteur d'éclairage de la flèche			
41.	Bouton-poussoir d'arrêt d'urgence			

42.	Les instructions de l'opérateur doivent être affichées à la console			
43.	Le diagramme de charge doit être affiché dans la cabine de la grue			
44.	Treuil à entraînement hydraulique			

Treuil

45.	Force exercée sur l'élingue : 5 tonnes			
46.	Vitesse de levage : 25 m/min			
47.	Câble : 50 mètres			
48.	Crochet avec pivot et loquet de sécurité			

Unité d'alimentation électro-hydraulique

49.	Unité d'alimentation électro-hydraulique montée sur patins et munie d'une pompe à piston axial surdimensionné			
50.	Réservoir en acier inoxydable			
51.	L'unité d'alimentation doit être intégrée à la grue			

Normes/Certification

52.	Répond aux normes d'électricité (TP127) régissant les navires de Transport Canada			
53.	Répond à la classification de Lloyd – Rules and Regulations for the Classification of Ships			
54.	Classification ou certification API pour les grues			

Pièces de rechange

55.	Pièces de rechange de niveau 1 et de niveau 2 comprises dans la soumission et accompagnées d'une liste			
56.	Liste de pièces de rechange recommandées par le fabricant pour une période de quinze ans			

Manuels

57.	Manuels fournis, comme cela était indiqué			
-----	---	--	--	--

Spécification d'installation

58.	Le coût de la spécification d'installation comprenait les dessins et spécifications			
-----	---	--	--	--

Coût distinct pour le représentant détaché

59.	Coût pour la présence d'un représentant d'entretien autorisé lors de la preuve d'exécution et de l'essai sous charge entré de manière distincte			
-----	---	--	--	--